



ABSENCE DE L'ARBITRE OFFICIEL DESIGNÉ

* Disposition générale :

Toute rencontre programmée officiellement dans les compétitions du District Haute Garonne Midi Toulousain doivent impérativement se dérouler y compris en l'absence :

- de désignation officielle d'arbitre
- d'arbitre officiel désigné

Toute rencontre qui n'aura pu se dérouler suite au refus d'une ou des deux équipes pourra donner lieu à match perdu par pénalité pour l'une ou les deux équipes.

* Compétitions du District Haute Garonne Midi Toulousain :

En l'absence de l'arbitre officiel désigné, vous trouverez ci-après l'ordre et les procédures à respecter pour choisir l'arbitre qui dirigera la rencontre :

❶ Arbitre assistant officiel désigné

- hiérarchiquement le mieux classé.

❷ Arbitre officiel neutre présent sur le terrain (sous réserve qu'il accepte)

- si plusieurs officiels neutres sont présents, la préférence sera donné à l'arbitre hiérarchiquement le mieux classé. En cas de même niveau, un tirage au sort sera effectué pour désigner le directeur de la partie.

❸ Arbitre officiel d'un ou des deux clubs en présence

- si plusieurs officiels des 2 équipes sont présents, la préférence sera donné à l'arbitre hiérarchiquement le mieux classé. En cas de même niveau, un tirage au sort sera effectué pour désigner le directeur de la partie.

❹ Arbitre Auxiliaire

- si les 2 équipes présentent un arbitre auxiliaire, un tirage au sort sera effectué pour désigner le directeur de la partie.

❺ Dirigeant licencié d'un des deux clubs, après tirage au sort **obligatoire** entre les candidats proposés par chaque club.

- lorsqu'un club, désigné par le tirage au sort, refuse d'arbitrer par manque de dirigeant, le dirigeant de l'autre équipe assurera la direction du match. **Il sera mentionné sur l'annexe à la feuille de match la renonciation à l'arbitrage de la rencontre du club désigné par le tirage au sort.**

Nota : pour les cas ❷, ❸ ou ❹, l'arbitre pressenti présentera sa licence d'arbitre.

* Procédure identique :

- lorsqu'il s'agit d'un arbitre assistant désigné qui est absent.
- lorsque l'arbitre désigné quitte le terrain au cours de la partie à la suite d'une blessure.